



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu du GT Prélèvement à la Source du 7 mars 2018

Cette réunion a permis de faire le point de l'avancée des travaux de mise en place du prélèvement à la source (PAS). Elle avait pour support 10 fiches de travail fournies par l'administration.

Si l'administration se félicite de l'avancée d'un process amplement aidée par le report d'un an pour sa mise en place, la CFTC DGFIP et les autres OS ont formulé leurs inquiétudes sur de nombreux points. Malgré un effort louable pour mettre en place une usine à gaz fragile mais qui, soyons positifs, peut fonctionner, la CFTC a pu établir les constats suivants :

* constat d'un gouffre entre d'une part l'optimisme des équipes des bureaux métiers dans le feu de l'action de ce qui constitue pour eux un magnifique challenge, et d'autre part les inquiétudes des agents de tous les services, déjà en prise avec une perte de repère sans précédent et qui seront en première ligne de l'afflux des contribuables dès cette année.

* un discours peu clair sur certains aspects de la communication à mettre en œuvre (à un mois de l'ouverture de la campagne IR, on ne connaît pas le contenu prévu dans le cadre de la campagne de communication sur le PAS).

* un discours peu clair et hésitant pour masquer la dérive vers la sphère privée de certaines tâches, comme l'accueil téléphonique (plateforme téléphonique) ou même physique, puisque certaines directions ont contracté des partenariats avec La Poste pour l'aide à la télédéclaration.

* un discours coupé de la réalité de la réception du public qui refuse de voir la situation déjà dégradée entraînant des fermetures de guichets et réductions des plages d'ouverture au public de ceux qui restent.

* un dispositif de formation professionnelle trop caractérisé par l'aspect utilitaire immédiat plus que par une acculturation progressive d'un mode de recouvrement nouveau de l'un des impôts phares de notre système fiscal. Par ailleurs, la CFTC a insisté sur le fait que s'agissant d'une nouveauté d'ampleur, la mise en œuvre du PAS ne devait pas faire une part trop belle à une e-formation qui n'est pas forcément adaptée lors de bouleversements structurels importants.

Les équipes de direction se veulent rassurantes quant à l'appropriation des applications de gestion du PAS par les SIE, compte tenu qu'elles leur sont déjà connues (Gespro, Medoc, Adélie)

* des incertitudes et des flous sur les conditions d'intervention de la plateforme privée : seuils d'intervention, scénarii des fiches script qui seront fournies aux employés qui ne disposeront pas (...et heureusement...) des applicatifs DGFIP.

En conclusion la DGFIP se félicite de l'année de report parce qu'elle a permis de mieux finaliser la partie technique de la machinerie mise en place ainsi que la fiabilisation de nombreux éléments.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



L'optimisme de l'administration n'est pas partagé par la CFTC DGFIP qui continue à penser que cette nouveauté va constituer une charge de travail exceptionnelle dès la campagne IR qui va s'ouvrir le 11 avril 2018 avec la télédéclaration.

Dans des services rendus exsangues par les incessantes suppressions d'emplois depuis 10 ans, toute nouveauté correspond inévitablement à une charge de travail supplémentaire insupportable.

La CFTC DGFIP constate que cette réforme du recouvrement de l'impôt emporte avec elle de lourdes transformations dans le paysage des services de la DGFIP avec comme point de départ le transfert du recouvrement de l'impôt sur le revenu du SIP vers le SIE ...

Question 1 : quel sort pour les agents de recouvrement des SIP et les agents en poste dans les centres prélèvement service ? Et si on pousse un peu plus encore...

Question 2 : quel avenir pour les SIP ? Quelle place du recouvrement dans le cadre de CAP 22 à un moment où on va s'interroger sur les missions et le recours aux emplois contractuels? Que restera-t-il des missions de gestion de la Taxe d'Habitation passé l'horizon 2020 ?

L'activité des services en charge du contrôle des collecteurs (Brigades de vérification, Pôles CE) devra s'orienter vers l'aspect contrôle de l'IR...

Question 3 : plus généralement quel avenir pour le contrôle fiscal, si on prend en compte les orientations récentes

(CF compte rendu du GT du 14 février)

Pour la CFTC DGFIP, le dossier du prélèvement à la source a un coût qui ne se mesure pas seulement en millions d'euros.

La CFTC DGFIP formule la demande urgente de la plus grande clarté possible sur les réelles orientations de nos missions.

Rien n'est pire, pour la motivation des agents, que vivre dans l'incertitude de l'avenir de leurs missions, de leurs emplois et de la localisation de ceux-ci. Les agents de la DGFIP attendent un langage de vérité.

C'est aussi cette forme de respect que la CFTC DGFIP réclame pour tous les agents de la DGFIP, dans une période où la perte de leurs repères n'a jamais été aussi importante, et que les efforts qu'ils consentent depuis des années ne se quantifient plus.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com